

PV du Conseil d'administration du samedi 2 juillet 2016

Le CA s'est déroulé le samedi 2 juillet 2016 sur convocation et ordre du jour, à l'Abri des Pèlerins au Grau d'Agde

La réunion commence à 9h10, selon l'ordre du jour prévu.

1- Accueil de Mr Jean Paul Pons.

Mr Ravaille présente Mr Pons comme membre futur du CA, invité aujourd'hui dont on prononcera la cooptation au prochain CA, étudiant depuis 3 ans sur le site de Sète et membre du CP de Sète.

2- Approbation du compte rendu du CA du 9 avril 2016

VOTE : → Le Compte rendu est adopté sans modification à la majorité des membres présents. (Contre=4, abstention=6)

3- Information : Démission de Mme TUSO de sa fonction de directrice des études

A la demande de Mr Ravaille elle accepte de rester 1ère vice-présidente de l'UTL.

Mr Ravaille, au nom de tout l'UTL et Mr Bocage, au nom des professeurs remercient chaleureusement Josiane Tusso pour son travail auprès d'eux depuis de nombreuses années.

4- Démission de Mme Pétesque du CA

Le CA prend acte de cette démission en soulignant son dévouement au service de l'UTL depuis de nombreuses années.

En outre, tous les membres du CA tiennent à rappeler que Marie Françoise Pétesque et Mr Alain Baudot ont apporté tout au long de leurs mandats, leur implication et leur compétence pour développer et faire rayonner l'UTL.

5- Modification du règlement intérieur de l'UTL34 (consultable sur le site de l'UTL)

5-1 ARTICLE 22 : Les Enseignants : le Rôle

Chaque enseignant de l'UTL doit se sentir concerné par le bon fonctionnement de l'UTL34. Ainsi il doit être au courant des Statuts, du Règlement Intérieur, des règles de sécurité de l'association et doit les faire respecter. Il est responsable des locaux mis à sa disposition pour ses cours. Il doit s'assurer en fin de cours que toutes les issues sont fermées, électricité éteinte, robinets fermés. Le matériel qu'il utilise est sous sa responsabilité (manipulation correcte, rangement ...). Il doit en signaler toute dégradation ou dysfonctionnement au Siègè et au Vice-Président du site concerné.

Tout achat dépassant la somme de vingt euros (20€) doit être soumis à autorisation du Président et dans le cas contraire il restera à la charge de l'enseignant.

A la demande de quelques vice-présidents de site, Mr Ravaille glissera dans le dossier de rentrée des professeurs ces articles modifiés du RI

→VOTE : La modification de l'article 22 ainsi rédigée est adoptée à l'unanimité du CA

5-2 ARTICLE 28 : Les voyages et les sorties

Mr Ravaille rappelle une nouvelle fois, que la réglementation étant de plus en plus compliquée et rigoureuse en matière de responsabilité morale et civile que ni l'UTL ni un professeur au titre de l'UTL ne peut -être organisateur responsable d'un voyage ou d'une sortie.

Modification proposée :

L'UTL34 n'organise aucun voyage ou sortie. La commission voyage crée par le CA et dont le règlement intérieur est annexé au présent règlement sous forme de charte, a pour objectif de fournir une aide logistique et de suggérer un voyageur professionnel organisateur. L'UTL34 pouvant faire publicité du voyage pour aider au remplissage et permettre à tous d'obtenir un prix intéressant. **La sortie ou le voyage est sous la responsabilité de chaque participant**, aucune n'ayant un caractère obligatoire. L'UTL34 invite donc chacun à **vérifier auprès de son assureur qu'il est couvert**. Aucune somme de quelque nature que ce soit ne peut passer par le budget de l'UTL34 (il est rappelé ici que le budget du club de l'université est intégré à celui de l'UTL34).

→VOTE : La modification de l'article 28 ainsi rédigée est adoptée à l'unanimité du CA

5-3 ANNEXE 2 au RI : La charte de la commission « voyages »

La charte adoptée est consultable sur le site

→VOTES : Préambule : adopté à l'unanimité

Article 1 : adopté à l'unanimité

Article 2 : Missions : adopté à l'unanimité

Article 3 et 4 : adoptés à l'unanimité

Article 5 : article rajouté pour cerner l'utilité de cette commission

6- POINT sur le Budget en cours de réalisation

La situation financière à ce jour est détaillée à l'appui du document fourni à tous les membres du CA

Les investissements n'ont pas bougé = 3444,69€ (dont les 7 vidéo-projecteurs)

Les comptes financiers enregistrent un total de 94 537,39€ (répartis sur le compte courant, le livret A, le compte rémunéré)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 120 405,33€ (dont la fête pour un montant de 10 022,71€)

Les Recettes pour un montant de 146 878,76 € (cotisations=145 080,00€, produits financiers, subventions et dons pour théâtre)

Le solde à ce jour est 23 028,76€ pour clore l'exercice 2015-2016 (il reste quelques factures à régler et les frais de déplacement de professeurs)

7- Vote du Budget prévisionnel 2016-2017

7-1 Cotisations 2016-2017

Mr Ravaille et Mr Boulmier, le trésorier, proposent une augmentation de la cotisation annuelle de 5 € justifiée par le fait que ce tarif n'a pas augmenté depuis 5 ans et par les dépenses liées à l'investissement informatique (rénovation du « parc » des sites UTL et le coût de la maintenance et transformation du SITE WEB pour gérer le fichier de l'UTL).

→VOTE : Le montant de la cotisation à 135 € est adopté à l'unanimité (Augmentation de 5 euros)

7-2 L'aide du Conseil Départemental et l'acceptation des adhérents en difficulté financière

Mr Ravaille rappelle aux vice-présidents de site que pour les personnes qui demanderont une aide lors de leur inscription, il leur faudra présenter le tampon officiel et le nom du décideur du CCAS qui justifie officiellement leur besoin d'aide.

7-3 Les Recettes de fonctionnement

Le budget présenté pour 2016-2017 est proposé avec prudence calculé sur un effectif prévisionnel de 900 adhérents

→VOTE : Le montant des recettes du budget prévisionnel à hauteur de 121 00 € est adopté à l'unanimité du CA

7-4 Les Dépenses de fonctionnement selon la grille ADER

Budget prévisionnel UTL34						
Dépenses			Recettes			
Eléments	Montant	%		Eléments	Unitaire	Montant
Administration	14 000,00 €	11,5%		Cotisations	135,00 €	121 500,00 €
Divers	22 000,00 €	18,1%				
Enseignement	69 500,00 €	57,2%				
Relations publiques	16 000,00 €	13,2%				
Total	121 500,00 €			Total		121 500,00 €

→VOTE : La répartition des dépenses du budget prévisionnel est adoptée à l'unanimité

Conclusion : Le BUDGET PREVISIONNEL 2016-2017 présenté en équilibre est donc adopté en totalité à l'unanimité.

8- RENTREE 2016

8-1 Calendrier de l'année universitaire proposé et soumis préalablement aux professeurs

Début des cours : le lundi 26 septembre 2016. Fin des cours : le vendredi 9 juin 2017

Fête de l'UTL à Mèze : le samedi 10 juin 2017

L'AG de l'UTL à Tourbes : le samedi 10 décembre 2016.

→VOTE : Le calendrier universitaire 2016-2017 proposé est voté à la majorité (contre=1)

8-2 Les Conférences 2018-2017

2 semaines banalisées ont été proposées par les professeurs

→VOTE : Le principe de 2 semaines banalisées (une semaine le matin, une semaine l'après-midi) est adopté à la majorité du CA (abstention=1)

Choix des dates des semaines banalisées

La première semaine de janvier l'après-midi (semaine A: du Mardi 3 au vendredi 6 janvier)

La première semaine d'avril le matin (semaine B : du mardi 18 avril au vendredi 21 avril)

→VOTE : Ces propositions de dates des semaines banalisées pour conférences sont adoptées à l'unanimité.

8-3 Les inscriptions en 2016 : Calendrier et limites à ne pas dépasser dans certains cours

Après échanges, il est décidé que certains cours devront être limités en nombre pour des raisons de sécurité des étudiants dans des salles ou pédagogiques à la demande du professeur. Les étudiants seront informés de ces limitations pour certains cours lors de leur inscription.

VOTE : LE CA adopte à l'unanimité, le principe d'un système de quota et l'utilisation de la date d'inscription lorsque les cours doivent être à quantité d'étudiants limitée et mandate la réunion des vice-présidents de rentrée à établir les quotas. La réunion est prévue le vendredi le 26 août 2016.

8-4 Point par sites : Les vice-présidents informent des quelques problèmes posés dans leur site au cours de 2015-2016.

8-5 La carte d'adhérent 2016-2017

On rajoutera le **LOGO UFUTA -UTL 34- CLUB**. On choisit la couleur **ROUGE pour 2016-2017**

9- La FETE de FIN d'ANNEE

9- 1 Bilan de la fête à Agde prévu le samedi 8 octobre au Grau d'Agde lors de la 1^{ère} commission

9-2 Mme Auzias est nommée à l'unanimité, Vice-présidente de la Commission des fêtes 2016-2017.

La fête de l'UTL se tiendra à Mèze le samedi 10 juin 2017, site dont elle est la vice-présidente.

10- L'UFUTA et Nous.

10-1 Les Assises de GAP

L'UTL a été représenté par Mr Ravaille, Mr Boulmier et Mr Bocage. De nombreuses conférences intéressantes ont eu lieu.

Lors de l'AG de l'UFUTA, Mr Ravaille a vu son mandat d'administrateur de 3 ans, renouvelé.

Il a été élu par le CA de l'UFUTA Président pour 2 ans.

10-2 Perspectives et évolution de l'UFUTA: le PROJET « Ambition 2020 »

Mr Ravaille, présente au CA de l'UTL34, les grandes lignes de son projet pour l'UFUTA, projet qui a sous-tendu sa candidature puis sa nomination à la présidence de celle-ci.

U : comme UNION (Projet fédérateur- dans la continuité-...)

F : comme FORCE (force de conviction-demander une subvention d'Etat pour l'UFUTA pour redistribuer aux adhérents donc aux UTL)

U comme UNIVERSELLE (« nos adhérents doivent pouvoir dire « l'UFUTA nous apporte quelque-chose » - proposer des services-mutualisation des conférences dans l'UFUTA... »)

T comme TERRITOIRES (L'UFUTA doit développer des UTL- doit devenir une marque- doit s'implanter dans tout le territoire)

A comme ATTRACTIF (Attirer avec un projet des UTL existants à rejoindre UFUTA dont ils ne font pas partie ex : Perpignan, Grenoble, Béziers...)

10-3 La place de l'UTL 34 dans l'UFUTA

Mr Ravaille rappelle qu'il ne quitte pas la présidence de l'UTL34 tout en étant président de l'UFUTA élu pour un mandat de 2 ans.

11- Questions diverses appelant des votes du CA

VOTE 1: Le CA adopte à l'unanimité la proposition du montant de la cotisation au CLUB de 10 €

VOTE 2: Le CA reconduit à l'unanimité pour 2016-2017, le barème fiscal pour les frais de déplacements adopté en 2015-2016.

VOTE 3: le CA reconduit à l'unanimité pour 2016-2017, le montant forfaitaire de 17€ pour frais de bouche des professeurs qui, compte tenu de leur emploi du temps, ne peuvent pas rentrer chez eux pour déjeuner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Le Président : S.Ravaille